
Être à sa place : socio-anthropologie de la transmission des savoirs forestiers

Thèse pour le doctorat de sociologie sous la direction de Dominique Jacques-Jouvenot, Université de Franche-Comté, 339 f°, soutenue le 1^{er} avril 2005, devant un jury constitué de Ali Aït Abdelmalek, Bertrand Hell, Dominique Jacques-Jouvenot, Hervé Richard et Pierre Tripier (président), mention très honorable et félicitations du jury à l'unanimité.

Florent Schepens

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1096>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2005

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Florent Schepens, « Être à sa place : socio-anthropologie de la transmission des savoirs forestiers », *Ruralia* [En ligne], 16/17 | 2005, mis en ligne le 21 août 2006, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1096>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Tous droits réservés

Être à sa place : socio-anthropologie de la transmission des savoirs forestiers

Thèse pour le doctorat de sociologie sous la direction de Dominique Jacques-Jouvenot, Université de Franche-Comté, 339 f°, soutenue le 1^{er} avril 2005, devant un jury constitué de Ali Aït Abdelmalek, Bertrand Hell, Dominique Jacques-Jouvenot, Hervé Richard et Pierre Tripier (président), mention très honorable et félicitations du jury à l'unanimité.

Florent Schepens

- 1 Cette thèse vise à la compréhension de la production et de la reproduction du groupe de professionnels indépendants que sont les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) de Franche-Comté. La reproduction de ce groupe ne peut pas se comprendre hors de la transmission d'une place sur le marché du travail. Dans ce cadre, il a été question de définir le professionnel des travaux forestiers, par rapport au monde professionnel, à la sphère familiale et à son environnement de travail : la forêt. La démarche compréhensive adoptée m'a fait organiser mon écrit en trois parties : une monographie montrant la genèse historique du groupe professionnel, genèse non indépendante du rapport de l'homme à la « nature » ; une analyse du fonctionnement de ces entreprises dans leur relation avec le marché du travail, mais aussi avec la famille, car l'activité indépendante est souvent une histoire de couple ; et pour finir, une étude de l'apprentissage du métier et de la transmission des places professionnelles.
- 2 À mon sens, toute recherche est collective. Pour le dire comme Michel de Certeau : « malgré la fiction de la page blanche, nous écrivons toujours sur de l'écrit »¹. Dans ce cadre, ma thèse s'inscrit dans et augmente le stock des connaissances existantes sur les groupes professionnels et, je l'espère, sur le rapport « homme » / « nature ». L'intrication des différentes dimensions sociologiques et anthropologiques repérées sur mon terrain m'a amené à emprunter une approche socio-anthropologique.
- 3 C'est lors de la réalisation de la monographie qu'est apparue l'importance d'une anthropologie forestière pour rendre intelligible le processus de professionnalisation. En effet, pour légitimer leur velléité de monopole sur l'activité – se constituer en

profession – les ETF s’inscrivent dans la construction sociale actuelle de la forêt, construction nourrie tant par les sciences que par l’imaginaire forestier. Géologues, écologues et pédologues nous apprennent toute l’importance des arbres dans la conservation des sols et la régulation climatique. Les racines empêchent les eaux de ruissellement d’emmener les couches de terre arable et de ne laisser que la roche nue. Pour l’exemple, la Chine, par sa déforestation, a rendu stériles de vastes territoires et subi d’importantes catastrophes : tempêtes, inondations, canicules, ...

- 4 Le temple d’Éphèse, situé en Asie mineure, est en ruine, victime d’une histoire identique à celle des territoires chinois. Ancienne cité portuaire, il y a 4 000 ans, Éphèse se retrouve aujourd’hui à cinq kilomètres à l’intérieur des terres. Ce qui rend l’exemple d’Éphèse particulièrement intéressant, c’est que le temple est dédié à Artémis, déesse des forêts et de la fertilité. Les habitants de cette cité prospère défrichaient la forêt pour pouvoir cultiver la terre et avoir des pâtures pour leur bétail. Pourquoi en aurait-il été autrement, pourquoi auraient-ils préservé leur forêt, puisque ici, plus qu’ailleurs, la forêt était vue comme une corne d’abondance ? Cette cité fut la victime de sa construction sociale de la forêt. Si cette construction a changé depuis, il n’en reste pas moins qu’elle se fonde toujours sur des invariants anthropologiques. Ainsi, symboliquement parlant, pour l’habitant d’Éphèse du temps de sa splendeur comme pour le Franc-comtois d’aujourd’hui, la forêt est le siège de la fertilité. Si nous ne trouvons aucun temple dédié à Artémis de nos jours en Franche-Comté, en revanche, des rituels tels que celui des *mais* – rituel faisant intervenir le désordre du sauvage dans l’ordre de la société pour que cette dernière puisse se reproduire – y sont toujours en vigueur. Perdre sa forêt, c’est mourir de l’infertilité tant des champs que des hommes.
- 5 La vision d’une forêt, et plus généralement d’une nature inépuisable, est battue en brèche et laisse la place à une construction sociale beaucoup plus inquiète, teintée d’urgence écologique : la forêt doit être préservée car elle est tout ce qui reste d’une nature industrialisée par une agriculture intensive. C’est sur ce terreau que naissent les ETF. Ils se définissent comme des entrepreneurs modernes et citoyens, au fait des préoccupations environnementales de la société, préoccupations qu’ils partagent, et pour lesquelles ils œuvrent en exécutant un travail « de qualité ». Pour ce faire, ils tentent de réserver les travaux forestiers aux seuls professionnels en se débarrassant de toute une partie de la population des forestiers, stigmatisée comme retardataire, comme « hommes des bois ». On retrouve ici un mouvement de ségrégation au service d’une professionnalisation, processus classique dans la structuration des « nouvelles » professions.
- 6 Ce qui est moins classique, et qui est un des résultats essentiels de mon travail, est le fait que la sécurité soit une valeur cardinale du groupe, valeur structurant toute la rhétorique professionnelle. Chaque arbre est un cas unique et réclame une attention particulière : l’oublier, c’est courir à l’accident. De cette unicité des situations découle que tout savoir est relatif à un cas particulier et qu’il ne peut pas être généralisé. Ce qui pose le problème de l’apprentissage. Comme nous l’apprend la sociologie des professions, de nombreuses activités s’acquièrent dans la pratique, par un jeu d’essais et d’erreurs. Le bûcheronnage, le débardage et la sylviculture s’inscrivent dans ce cadre. Cependant, comment apprendre à manipuler ce qui est unique, ce qui est non-généralisable ? En apprenant d’abord les savoir-sécurité. On apprend déjà à travailler en sécurité et alors seulement les essais et les erreurs s’appliqueront au matériel, et non à l’humain. Il faut bien voir ici que cet apprentissage est essentiel. De lui dépend la vie ou la mort de l’ETF. Si l’accident n’entraîne pas obligatoirement la mort physique de la victime, il peut en résulter une

mort professionnelle. La sécurité est la valeur qui sous-tend l'acquisition et la conservation de l'identité d'entrepreneurs de travaux forestiers. Avoir un accident, et ce quelle qu'en soit la cause, est défini par le groupe des ETF comme étant le fait d'actes non-maîtrisés, donc non-professionnels. C'est alors un démenti de leur expertise, de ce qui justifie leur statut. L'accident peut entraîner la perte de l'identité professionnelle car, comme le veut la rhétorique, seul le professionnel n'a pas d'accident. Pour cruel que puisse paraître le procédé, il s'agit ici de préserver les vivants. Les ETF s'inscrivent dans un paradigme de la responsabilité, tel que le définit François Ewald², qui veut que quoi qu'il leur arrive, ils en soient toujours les seuls et uniques responsables. Cette responsabilité totale est le seul moyen pour eux de vivre leur activité professionnelle sous le signe d'une maîtrise toujours possible et non comme étant soumise à un hasard irréductible. Les ETF ne veulent pas avoir l'impression de jouer leur vie à pile ou face. Et pour ce faire, ils construisent une forêt douée de jugement ordalique, c'est-à-dire une forêt qui juge l'action des hommes qui travaillent en son sein et qui, s'ils ne se comportent pas comme de « bons » professionnels, les sanctionne. Cependant, cette forêt ordalique ne juge l'instant présent qu'en regard de la carrière de l'ETF. Ainsi une inattention passagère dans une carrière exemplaire donnera lieu à un rappel à l'ordre sous forme d'incident ou d'accident bénin. Ce rappel à l'ordre peut prendre la forme d'une branche, que l'ETF n'avait pas remarquée, qui se décroche de l'arbre sur lequel il travaille et qui tombe à dix mètres de lui. S'il ne l'a pas remarquée, c'est qu'il n'a pas été assez attentif, donc qu'il a fait preuve de négligence. Ce que juge la forêt, c'est la qualité de professionnel de l'acteur.

- 7 L'importance de la sécurité pose la question de la non-reproduction familiale de la profession. L'apprentissage se faisant par expériences encadrées, il donne la possibilité à l'aspirant ETF de problématiser chaque situation de travail et de lui trouver une réponse adaptée. Cependant, il faut du temps pour cumuler ces expériences différentes et pour pouvoir les conceptualiser dans le but de dépasser la situation problématique de travail en présence ; il faut du temps pour être apte à juger de la dangerosité d'une situation et pour pouvoir lui proposer une solution. Dans un tel cas, pourquoi cette absence de reproduction familiale ? La sociologie de l'artisanat repère une moyenne de 25 % d'indépendants exerçant la même profession que leur père. La reproduction familiale aurait pour avantage de permettre un apprentissage sur le long terme, laissant du temps à l'aspirant pour apprendre et donc, pour maîtriser plus amplement la sécurité. Au lieu de cela, il se concentre sur les périodes de formation scolaire et de salariat. L'absence de reproduction familiale, dans la population des entrepreneurs de travaux forestiers, s'explique par le fait que pour faire partie du groupe professionnel, il faut être un « déshéritier », c'est-à-dire un acteur ayant reçu en héritage des dispositions à l'indépendance professionnelle – être « son propre maître » – mais ne possédant pas de lieu pour se réaliser, pour réaliser « sa vocation ». L'entreprise familiale existe ou existait dans plus de 90 % des cas, si on prend en compte parents et grands-parents ; mais à cause d'un incident biographique (faillite économique, divorce, etc.) dans l'une des trois générations prises en compte, elle ne peut pas être reprise. On est alors face à des trajectoires contrariées : en l'absence d'incident, il y aurait eu reprise de l'entreprise familiale. Ce déclassement a pour conséquence de ne mettre à la disposition de mes informateurs que de faibles capitaux économiques et scolaires. Bien peu d'entreprises peuvent être acquises dans de telles conditions. L'entreprise de travaux forestiers en est une. Notamment grâce aux faibles investissements financiers qu'elle réclame pour démarrer une activité. De plus, dans la catégorie des entreprises individuelles

unipersonnelles, c'est-à-dire sans salarié, les ETF sont très rentables par rapport aux autres entreprises individuelles que peuvent être les hôtels, les cafés, les commerces en détail ou en gros, *etc.* Cela reste vrai tant que l'entrepreneur de travaux forestiers n'embauche pas. Si le chiffre d'affaires augmente en fonction du nombre de salariés, il semble que sa progression soit beaucoup plus lente pour les ETF que pour les autres entreprises du même type. Cette constatation n'enlève rien au fait que l'entreprise de travaux forestiers est un outil de mobilité sociale, elle permet à l'entrepreneur de réaliser son *status*, tel que le définit Bertaux³. Pour être exact, l'entreprise est un outil de mobilité sociale pour la femme de l'entrepreneur et de contre-mobilité sociale pour l'entrepreneur. Il s'agira plus pour mes informateurs de reconquérir un statut social perdu que d'accéder à un statut supérieur. Un des résultats de ma thèse est que si l'ETF et sa femme réussissent leur pari économique, l'entreprise familiale ne pourra pas être reprise familialement parce que leurs enfants ne seront pas des déshérités. Les risques physiques et économiques encourus par les ETF n'ont de sens que par rapport à leur biographie. Leurs enfants, « mieux nés », feront des études et auront bien d'autres possibilités professionnelles.

- 8 La première phase menant l'aspirant ETF sur le chemin de la professionnalisation, c'est le repérage par le maître de stage, d'apprentissage ou encore le patron, de ce statut de déshérité. C'est grâce à cela que le futur ETF se voit désigné pour cette activité. Cette désignation rend l'apprentissage possible, car elle fonctionne comme une présomption de compétence. Ceux qui ne sont pas désignés sont dits non-compétents par les formateurs et ne pourront donc pas apprendre. La désignation et son acceptation par l'aspirant ETF sont le second moment de la professionnalisation. En revanche, la désignation ne fait pas l'entrepreneur. Ce sont les clients qui le font et c'est là la troisième phase du processus : la phase d'habilitation. En leur donnant et en leur redonnant des chantiers à réaliser, ils les légitiment à leur place. Les clients ne s'adressent pas à un entrepreneur pris au hasard pour lui confier la réalisation de chantiers. C'est la confiance existant entre les différents membres du monde professionnel qui organise le marché des travaux forestiers. Les clients doivent avoir confiance dans le prestataire de service – ce qui fait que les entrepreneurs doivent être connus et reconnus dans le monde des travaux forestiers pour espérer y trouver du travail, pour y être habilités. L'inverse est aussi vrai : l'ETF doit avoir confiance en son client pour travailler pour lui. En revanche, une sociologie des différents acteurs de ce monde reste à faire pour savoir si, pour les clients, la confiance préside à l'installation. L'ETF fait-il le donneur d'ouvrage comme le donneur d'ouvrage fait l'ETF ?
- 9 La connaissance de l'ETF par le client s'hérite, non pas familialement mais professionnellement. Ces entreprises ne sont, à proprement parler, jamais reprises, car il n'y a rien, ou presque, à reprendre : le matériel est très vite obsolète, et les bâtiments n'étant pas uniquement à usage professionnel ne sont pas transmis... En revanche, symboliquement, il y a bien une transmission entre un cédant et un repreneur : celle du nom de famille, qui est aussi le nom de l'entreprise. Nom connu et reconnu sur ce marché du travail, il totalise à lui seul toutes les richesses de l'entreprise car il donne accès à la clientèle. Ce nom n'est pas monnayé, alors que d'autres professions indépendantes, les coiffeurs, les médecins par exemple, estiment et vendent leur clientèle. Le nom est compris, chez les ETF, dans une économie de la réciprocité et fait l'objet d'un don. C'est grâce à un don équivalent que l'entrepreneur a lui-même pu exercer, et ce don, il doit le rendre à son tour en transmettant son nom à un nouvel entrant.

- 10 Le nom, c'est ce qui donne la place, à constituer ou à reprendre, et c'est ce qui permet la reconnaissance des savoirs. Savoirs et place sont indissociablement liés. Si les acteurs peuvent avoir appris à travailler ailleurs, ces savoirs ne seront pas reconnus, donc, seront inutilisables. C'est le cas, par exemple, des agriculteurs ayant une activité forestière de service ou d'autoconsommation : ils savent travailler, mais le monde des travaux forestiers ne leur reconnaît pas *a priori* ces savoirs forestiers. De même, on a une place et on ne la conserve que si on a les savoirs permettant d'exercer l'activité. Aucune place n'est immuable, et on ne la préserve que si l'on est ETF, que si son expertise est validée par le groupe des clients. Autrement dit, l'ETF ne garde sa place que dans la mesure où ses clients sont satisfaits de la qualité de son travail. Avoir une place est la dernière étape du processus de professionnalisation. Celui qui a une place est à « sa place » car il a dû faire la preuve de sa capacité à être ETF. Il s'agit bien là d'une question d'identité, d'être, plus que de compétence, d'avoir.
- 11 Être à sa place est la condition de la transmission du nom, donc de la clientèle, et la condition de validation des savoirs, donc de la constitution de l'entreprise. Savoir et place ne se transmettent pas l'un sans l'autre, ils sont des conditions mutuellement indispensables à leur activation : sans savoirs, on ne conserve pas le bénéfice d'une place, sans place les savoirs ne sont pas utilisables. La transmission de l'entreprise et la transmission des savoirs sont une seule et même chose : la transmission d'une place.

NOTES

1. Michel de CERTEAU, *L'invention du quotidien*, Paris, Folio, 1990.
2. François EWALD, « Philosophie de la précaution », dans *L'année sociologique*, volume 46, 1996 n° 2, pp. 159-181.
3. généalogies sociales comparées », dans *Colloque de Lisbonne, Familles et contextes sociaux : les espaces et les temps de la diversité*, 1992, pp. 281-293.

INDEX

Index chronologique : XXe siècle, XXIe siècle

Index géographique : Franche-Comte